

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Weitere Schadstoffemissionen, Abfalldeponie
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Berclaz, Philippe
Bieri, Niklaus
Burgos, Elie
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Porcellana, Diane
Rinderknecht, Matthias
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bieri, Niklaus; Burgos, Elie; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Weitere Schadstoffemissionen, Abfalldeponie, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Forstwirtschaft	2
Infrastruktur und Lebensraum	2
Verkehr und Kommunikation	2
Strassenverkehr	2
Umweltschutz	3
Naturschutz	3
Gewässerschutz	3
Luftreinhaltung	5
Allgemeiner Umweltschutz	9
Klimapolitik	10
Abfälle	11
Sozialpolitik	14
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	14
Gesundheitspolitik	14

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
BAFU	Bundesamt für Umwelt
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
EU	Europäische Union
WHO	World Health Organization
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
UVP	Umweltverträglichkeitsprüfung
USG	Umweltschutzgesetz
EMPA	Eidgenössische Materialprüfungs- und Forschungsanstalt
ChemRRV	Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung
StfV	Verordnung über den Schutz vor Störfällen
WWF	World Wide Fund for Nature
EAWAG	Eidgenössische Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz
VVEA	Abfallverordnung
GSchG	Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer
VOC	Volatile Organic Compounds
NABEL	Nationales Beobachtungsnetz für Luftfremdstoffe
RVOV	Regierungs- und Verwaltungsorganisationsverordnung
TVA	Technische Verordnung über Abfälle
NET	Negativemissionstechnologien
NAWA	Nationale Beobachtung Oberflächengewässerqualität
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
LRV	Luftreinhalte-Verordnung

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
OFEV	Office fédéral de l'environnement
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
UE	Union européenne
OMS	Organisation mondiale de la Santé
CEE-ONU	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
GIEC	groupes d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
EIE	étude d'impact sur l'environnement
LPE	Loi sur la protection de l'environnement
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
OPAM	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
WWF	World Wide Fund for Nature
EAWAG	Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux
OLED	Ordonnance sur les déchets
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
COV	composés organiques volatils

NABEL	Réseau national d'observation des polluants atmosphériques
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
OTD	Ordonnance sur le traitement des déchets
NET	Technologies d'émission négative
NAWA	Observation nationale de la qualité des eaux de surface
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.08.1992
SERGE TERRIBILINI

Après l'émoi créé par la découverte de masques à gaz dans le lac d'Alpnach (OW), Kaspar Villiger a ordonné une enquête sur les **déchets militaires déposés dans les eaux ou le sol** suisses. Selon le DMF, bien qu'aujourd'hui le recyclage soit la règle en matière d'armement et de munitions, l'armée s'est néanmoins débarrassée pendant des décennies – de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'en 1965 – de son matériel sans grandes considérations pour l'environnement. L'enquête a révélé que le lac de Thoune était le plus touché; 3000 tonnes de munitions y ont été immergées. Il est apparu que, d'un point de vue écologique, il valait mieux laisser là ces objets plutôt que remuer les fonds des lacs. D'autre part, les risques d'accidents ou de pollution grave semblent très minimes (Outre des munitions, certains lacs recèlent notamment des carcasses d'avion (Neuchâtel), des parties de missiles (Brienz) ou des plaques photographiques (Greifensee)). Concernant les déchets de surface, le DMF entend recenser tous les endroits susceptibles d'avoir servi de décharges pour les inscrire au cadastre; une partie d'entre eux devront être assainis.

Pour répondre de façon mieux adaptée aux exigences de la protection de l'environnement, **le DMF a été le premier département à édicter une ordonnance interne** concernant l'exécution dans l'administration militaire et dans l'armée de la législation **sur la protection de l'environnement** et le traitement des marchandises dangereuses. Ce texte, entré en vigueur le 1er juillet, s'applique à tous les agents du DMF et tous les militaires. Son but majeur est de régler le problème de la gestion des déchets militaires et des produits dangereux. Une des principales mesures prescrites consiste en l'introduction d'une feuille de données pour l'utilisation des produits dangereux qui doit contenir les informations propres à garantir une manipulation respectueuse de l'environnement. L'application de cette ordonnance doit être assurée par une organisation spéciale au sein du DMF et des experts présents dans chaque unité de ce département. Le plan directeur Armée 95 accorde également une grande importance à la protection de l'environnement. Non seulement cette réforme prévoit une plus grande attention de l'armée pour les nuisances qu'elle occasionne, mais il est prévu qu'elle puisse intervenir en cas de catastrophe. Dans le cadre de ses activités, l'armée devrait atteindre un meilleur respect des prescriptions environnementales par le biais d'une utilisation accrue de simulateurs, une réduction de sa consommation d'énergie et de ses émissions de bruit, ainsi que par une gestion rationnelle des places d'armes et de tir. ¹

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

POSTULAT
DATUM: 12.06.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté un postulat Bourgeois (plr, FR), qui demandait au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les **émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture**, en précisant un certain nombre de points en relation avec les actions qu'il entendait mener dans le cadre de la stratégie de réduction de ces émissions. ²

Forstwirtschaft

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 22.11.1991
SERGE TERRIBILINI

Le **rapport Sanasilva 1991** a montré que la santé de la forêt suisse se trouvait dans un état grave, le pire qu'elle ait connu depuis que l'observation existe. La proportion d'arbres malades (défoliation de plus de 10%) est passée de 61 pourcents en 1990 à 68 pourcents en 1991, tandis que le nombre d'arbre ayant un taux de défoliation de plus de 25 pourcents a atteint 19 pourcents, contre 17 en 1990. Cette augmentation des dégâts a surtout touché les pins, les sapins et les chênes et se localise principalement sur le plateau, le Jura et le sud des Alpes. La cause de cette dégradation n'a pas été identifiée; les spécialistes supposent que ce phénomène provient de la conjonction de plusieurs facteurs, la pollution de l'air ne devant en constituer qu'un parmi ceux-ci. Pour remédier à ces problèmes de diagnostic, le Conseil fédéral a doublé les crédits accordés à l'observation de la forêt suisse afin d'améliorer l'étude de son écosystème et l'évaluation de son état de santé. Ce financement se montera à 13,5 millions de francs jusqu'en 1995.³

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Strassenverkehr

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 28.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a entériné la **modification de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière**. Dès le 1er janvier 2001, les trains routiers et les **camions avec remorque pourront circuler à 80km/h** maximum hors des localités (augmentation de 20km/h). Le Conseil fédéral a aussi admis plusieurs recours déposés par le TCS au sujet de certaines décisions cantonales à propos de la vitesse maximale autorisée sur les autorités, comme par exemple à Zurich pour l'A1 – 100 km/h au lieu de 120 – ou à Berne – 80 km/h au lieu de 100 sur trois tronçons (A1, A6 et A12). Les cantons incriminés doivent faire marche arrière et rétablir les vitesse maximale précédemment en vigueur. En revanche, l'Exécutif a donné son feu vert à un abaissement de la vitesse maximale lorsque les émanations de dioxyde d'azote dépassent la norme.⁴

POSTULAT
DATUM: 08.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a adopté, par 99 voix contre 60, un postulat Rudolf Rechsteiner (ps, BS) chargeant le Conseil fédéral d'étudier les **possibilités de développement de la multifonctionnalité des routes nationales** pour les autres infrastructures d'importance nationale. Le gouvernement doit notamment examiner l'opportunité de construire des conduites enterrées suivant les tracés routiers existants pour le réseau électrique à moyenne et haute tension et pour les réseaux de télécommunications dans la perspective d'une réduction des pertes énergétiques et des nuisances (électrosmog, atteintes au paysage, etc.). Rappelant son attachement au principe du regroupement d'infrastructures, le gouvernement a accueilli favorablement la requête du postulant, relevant par ailleurs que l'utilisation mixte des voies de chemins de fer mériterait également une telle analyse approfondie.⁵

POSTULAT
DATUM: 21.06.2017
NIKLAUS BIERI

Mit einem Postulat hatte Nationalrat Rechsteiner (sp, BS) eine Entlastung der Landschaft mittels **multifunktionaler Nutzung der Nationalstrassen** angeregt. Das Postulat war im März 2010 angenommen worden. Im Juni 2017 veröffentlichte der Bundesrat seinen Bericht zum Postulat. Darin hielt er fest, dass eine multifunktionale Nutzung der Verkehrsinfrastrukturen realisierbar sei und zum Landschaftsschutz und zur sparsamen Bodennutzung beitragen könne. Allerdings sei eine multifunktionale Nutzung meist kostspielig und schwer zu koordinieren. Das grösste Potential sei bei Gesamtanierungen und Neubauten vorhanden, das effektive Potential müsse aber im Einzelfall geprüft werden. Der Bericht bezeichnete das Nationalstrassennetz als besser für eine multifunktionale Nutzung geeignet als das Eisenbahnnetz. Weiter wurde im Bericht festgehalten, dass der Grundsatz der Bündelung von Infrastrukturen allgemein anerkannt werde, in verschiedene Gesetze aufgenommen und als Bestandteil der meisten raumplanerischen Instrumente implementiert worden sei.⁶

POSTULAT
DATUM: 05.06.2018
NIKLAUS BIERI

Das Postulat Rechsteiner (sp, BS) zur **multifunktionalen Nutzung der Nationalstrassen und zur Entlastung der Landschaft** wurde im Juni 2018 beschrieben, nachdem der Bundesrat in Erfüllung des Postulates im Juni 2017 einen Bericht vorgelegt hatte. Der Bundesrat beantragte die Abschreibung im Rahmen des Berichts «Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahre 2017» (BRG 18.006). Die Räte stimmten der Abschreibung ohne Gegenantrag zu.⁷

Umweltschutz

Naturschutz

POSTULAT
DATUM: 08.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Par 99 voix contre 60, le Conseil national a transmis au Conseil fédéral un postulat Rudolf Rechsteiner (ps, BS) chargeant le gouvernement d'étudier les possibilités de **développement de la multifonctionnalité des routes nationales** pour les autres infrastructures d'importance nationale (en particulier, électricité et télécommunications) afin de préserver le paysage, de réduire les émissions nocives et les pertes énergétiques.⁸

Gewässerschutz

BERICHT
DATUM: 23.06.2017
DIANE PORCELLANA

D'après le **rapport sur la nocivité potentielle des munitions militaires présentes dans les lacs suisses**, aucune substance nocive n'a été libérée. Le DDPS a effectué des contrôles de 2012 à 2016 et prévoit d'analyser à nouveau l'eau des lacs en 2019. Une surveillance régulière de la qualité des eaux des lacs de Brienz, de Thoun et des Quatre-Cantons, où des déchets de munitions ont été plongés, avait été mise en place. Selon le rapport, le programme de surveillance à intervalles réguliers n'est plus nécessaire.⁹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 01.06.2018
DIANE PORCELLANA

Dans la nouvelle version de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEau), approuvée par le Conseil fédéral, figure une **dérogation à l'autorisation de déversement d'eaux issues de circuits de refroidissement ouverts**. Cet assouplissement vise à réduire le problème découlant de l'obligation de suspendre le déversement d'eaux de refroidissement lorsque la température du cours d'eau excède les 25 degrés. Au-delà de cette température, les autorités pourront donc tolérer des rejets thermiques ayant un effet minime sur la température de l'eau. Des dérogations spécifiques sont accordées aux centrales nucléaires existantes. Toutefois, les nouvelles installations construites devront limiter la production de chaleur et utiliser l'évacuation dans le cours d'eau seulement pour les rejets thermiques non récupérables.

Le projet de modification a été accueilli favorablement par la plupart des cantons et par les milieux économiques interrogés. Ce ne fut pas le cas pour le PS, les organisations environnementales, quelques associations professionnelles et instituts de recherche, et pour huit cantons (AG, BL, FR, GE, LU, TI, TG, VD). Une des principales raisons qui motive leur position est la survie des organismes aquatiques. Pour l'assurer, il faudrait empêcher ou limiter toute hausse de température des cours d'eau par des rejets thermiques.¹⁰

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 02.04.2019
DIANE PORCELLANA

D'après l'étude de l'EAWAG et du Centre Ecotox, les **ruisseaux aux bassins versants très agricoles sont fortement pollués par les produits phytosanitaires**, menaçant ainsi les animaux et végétaux aquatiques. Leurs analyses s'appuient sur des échantillons prélevés de mars à octobre 2017, dans cinq cours d'eau représentatifs, sous mandat de l'OFEV dans le cadre de l'observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA). D'après les résultats, des dépassements de critères de qualité environnemental ont été observés. Les seuils uniques de l'ordonnance sur la protection des eaux ne sont pas respectés et n'assurent pas une protection suffisante des organismes aquatiques. Cette troisième recherche sur les pesticides complète les analyses de routine du réseau de base constitué de 100 stations de mesure. Les données serviront à évaluer les effets des mesures du plan d'action sur les produits phytosanitaires et à améliorer le réseau d'observation.¹¹

MOTION

DATUM: 18.06.2019
DIANE PORCELLANA

La majorité des membres de la CEATE-CN demande au Conseil fédéral de prendre des mesures, en concertation avec les branches concernées, afin de **réduire le recours aux emballages plastiques et aux produits à usage unique pour limiter leurs impacts sur la nature**. La recherche et l'innovation devraient être renforcées pour remplacer cette matière à terme. Une minorité, composée de membres du groupe UDC, juge la motion «superflue». Son acceptation impliquerait davantage de réglementations.

Pour le Conseil fédéral, il ne faut pas se cantonner à la question des emballages et des produits ayant un cycle de vie réduit pour résoudre l'atteinte environnementale dues aux matières plastiques. Il faut traiter le problème dans sa globalité, en s'attaquant notamment aux principales sources de pollution. L'OFEV est en train d'examiner différentes solutions. L'applicabilité au contexte suisse, de la Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire, sera évaluée. Si la motion est adoptée dans la première Chambre, le Conseil fédéral aimerait la modifier pour permettre une approche plus globale et la prise en compte des sources d'émission.

Au Conseil national, la motion a été adoptée par 116 voix contre 58 et 5 abstentions. La proposition de la minorité a été soutenue par le groupe UDC et quelques parlementaires bourgeois. La proposition de la CEATE-CE, d'adopter la motion dans sa version modifiée, a été suivie par le Conseil des Etats.¹²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 27.08.2019
DIANE PORCELLANA

Beat Jans (ps, BS) souhaite que la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) soit complétée afin d'**interdire l'utilisation des pesticides avérés nuisibles pour les espaces aquatiques**. Actuellement, le dépassement des valeurs écotoxicologiques et la présence de produits de dégradation de pesticides dans les eaux souterraines ou potables n'engendrent généralement pas de conséquences. Lorsque des problèmes sont signalés, les cantons peinent à identifier les responsables des apports de pesticides.

Par 13 voix contre 9 et 3 abstentions, la CEATE-CN décide de ne pas donner suite à l'initiative. Les mesures existantes sont jugées suffisantes. Celles prévues dans le cadre de la politique agricole 2022+ permettront de limiter les effets nocifs des produits phytosanitaires. Une minorité soutient l'initiative.¹³

MOTION

DATUM: 27.08.2019
DIANE PORCELLANA

La nouvelle teneur de la motion visant **la réduction de la pollution plastique dans les eaux et les sols** a été approuvée par la CEATE-CN. Elle propose donc, à l'unanimité, d'adopter la motion dans sa version modifiée.¹⁴

MOTION

DATUM: 12.09.2019
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national a adopté, sans discussion, la nouvelle formulation de la motion dont l'objectif initial était de **réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols**. Ainsi, le Conseil fédéral traitera les atteintes à l'environnement dues aux matières plastiques dans leur globalité et tiendra compte des principales sources d'émissions dans la lutte contre la pollution plastique.¹⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 12.12.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

In der Wintersession 2019 befasste sich der Nationalrat mit der parlamentarischen Initiative Jans (sp, BS), welche verlangt, mittels Änderung des Gewässerschutzgesetzes den **Einsatz von Pestiziden zu verbieten, falls diese die Wasserqualität stark beeinträchtigen**.

In der nationalrätlichen Debatte argumentierte der Urheber der Initiative, dass zwar Messungen in Fliessgewässern gemacht würden und festgestellt werde, dass Pestizidwirkstoffe die Gewässerorganismen nachhaltig schädigen. Leider hätten diese Messungen aber zu wenig Folgen, so Jans. Die Pestizide würden nicht aus dem Verkehr gezogen, sondern die Trinkwasserquellen geschlossen. Die Mehrheit der UREK-NR wolle warten, bis die Agrarpolitik 22+ des Bundesrates wirksam würde; für Jans dauerte das aber zu lange, zudem sei auch noch nicht klar, ob überhaupt und welche Massnahmen im Rahmen der Agrarpolitik 22+ vorgeschlagen würden.

Bastian Girod (gp, ZH) erklärte in der Ratsdebatte die Trinkwasserqualität für akut gefährdet. Er verwies auf ein Faktenblatt der EAWAG, welches festhalte, dass die darin gesetzten Ziele (zum Beispiel im Aktionsplan Pflanzenschutzmittel) die gesetzlichen Anforderungen noch nicht erfüllen würden. Für Girod war der richtige Zeitpunkt zu handeln nun eingetroffen, zumal der Bundesrat den beiden Trinkwasser- resp. Pestizidinitiativen keinen Gegenvorschlag entgegenstellen wolle.

Für die SVP-Fraktion sprach Pierre-André Page (svp, FR) ein Loblied auf die Schweizer Landwirtschaft. Diese mache heute schon viel gegen den Missbrauch mit Pflanzenschutzmitteln. Zudem könne sie aufgrund der vielen Restriktionen bald nicht

mehr genug produzieren und dann müssten Nahrungsmittel importiert werden, wobei der Konsument nicht wisse, unter welchen Bedingungen diese produziert würden. Anders als zuvor in der UREK-NR fand die Initiative im neu zusammengesetzten Nationalrat mit 155 zu 88 Stimmen bei 3 Enthaltungen eine Mehrheit. Sämtliche Mitglieder der SVP, sowie einige Mitglieder der FDP und CVP stimmten gegen die Initiative.

In den Medien nahm Markus Ritter (cvp, SG), Nationalrat und Präsident des Schweizerischen Bauernverbandes, Stellung und argumentierte, dass das kürzlich erlassene Anwendungsverbot des Fungizids Chlorothalonil zeige, dass das Zulassungssystem für Pestizide funktioniere. Paul Sicher, Sprecher des Schweizerischen Vereins des Gas- und Wasserfachs, widersprach dieser Aussage, indem er eine sofortige generelle Verschärfung der Zulassungen für Pestizide, ein Verbot für besonders giftige Mittel und Einschränkungen bei deren Einsatz, zum Beispiel für Private, forderte.¹⁶

Luftreinhaltung

Le rapport annuel de l'OFEFP sur les résultats enregistrés par le réseau national de mesure des polluants atmosphériques (NABEL) a révélé une situation plutôt stationnaire de la **qualité de l'air en Suisse en 1989**. Du côté des améliorations se trouvent les immissions de dioxyde de soufre dont la diminution est permanente, ainsi que la concentration de métaux lourds dans l'air (plomb, zinc, cadmium) qui est demeurée en-deça des limites fixées. Par contre, la valeur moyenne de la teneur de l'air en dioxyde d'azote (NO₂) a dépassé les normes admises dans les agglomérations et est en augmentation par rapport à 1988. Cela provoqua d'ailleurs une longue période de smog au début de l'année. Au sujet de l'ozone de basse altitude – ou smog estival – (formé à partir des NO et des hydrocarbures (HC) sous l'effet du soleil), la situation est restée identique à celle de 1988, les limites ayant été dépassées à de nombreuses reprises.¹⁷

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 16.08.1990
SERGE TERRIBILINI

Les cantons ont poursuivi l'élaboration de **leurs plans de mesures concernant les polluants atmosphériques**, ainsi que le prévoit l'OPair dans le but de pouvoir arriver, en 1994, à respecter partout en Suisse les valeurs limites d'immissions de substances dommageables pour l'environnement. Ces plans auraient dû être terminés le 1^{er} mars 1989, mais la plupart sont encore en cours de réalisation. Au 1^{er} août 1990, ceux de Zurich, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Zoug et d'Uri étaient achevés. Des plans partiels étaient prêts pour Lucerne, Soleure, et Schwyz. Ceux d'Argovie, de Saint-Gall, du Tessin, de Glaris et de Berne étaient en consultation. Ils sont, en principe, basés sur un inventaire des émissions polluantes, et comportent des mesures entrant dans la compétence des cantons ainsi que des propositions relevant de la compétence de la Confédération et soumises à l'examen du Conseil fédéral. Ces dernières consistent par exemple en un renforcement des normes relatives aux gaz d'échappement pour les poids lourds, les engins utilisés dans la construction ainsi que les machines agricoles. Elles concernent également des limitations de vitesse en certains endroits sur les routes nationales, un soutien accru aux transports publics et au ferroutage, l'instauration de taxes incitatives ou la promotion d'économies d'énergie. Selon certains cantons (Zurich, par exemple), les mesures prévues, mêmes appliquées immédiatement, ne seront pas suffisantes pour assurer la réalisation des buts de l'OPair.¹⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 29.09.1990
SERGE TERRIBILINI

Toujours dans le but d'aller plus avant dans la mise en oeuvre de sa politique d'assainissement de l'air, le Conseil fédéral a mis en consultation un **projet de révision de l'OPair**. Celui-ci a principalement pour but de réduire de façon significative les émissions d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures provenant des chauffages (dont une bonne partie devra subir des examens approfondis avant de pouvoir entrer en action) et des installations industrielles (pour la fabrication de ciment, de briques ou de verre aussi bien que pour l'élimination des ordures ou des déchets spéciaux).¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.10.1990
SERGE TERRIBILINI

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 18.12.1990
SERGE TERRIBILINI

Dans le cadre de l'instauration de zones limitées à 30 km/h en ville, une polémique est née entre l'OFEFP et l'Empa (Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches). Ce dernier, sur demande de l'Association suisse des importateurs d'automobiles, a effectué une **étude comparative sur le comportement des véhicules aux vitesses de 30 et 50 km/h**. Il en a conclu qu'à 30 km/h, les voitures consommaient plus d'essence et augmentaient leurs émissions polluantes. L'OFEFP considère que cette étude ne tient pas compte de tous les paramètres et qu'il n'est pas question de remettre en cause la politique suivie, qui cherche d'abord à dissuader d'utiliser les véhicules individuels au profit de moyens de transport moins polluants.²⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 19.02.1994
SERGE TERRIBILINI

Les **organisations de protection de l'environnement** se sont également manifestées pour la circonstance. Elles ont, elles aussi, constaté que les objectifs fixés étaient loin d'être remplis et ont critiqué le manque d'engagement de la Confédération. Elles ont particulièrement fustigé l'attitude des cantons qui ont longuement tardé à élaborer leurs plans de mesures et ont demandé que la Confédération fasse pression sur eux pour qu'ils soient mis en oeuvre. Elles ont aussi exigé l'introduction de taxes incitatives sur le CO₂ et sur l'énergie, un renforcement des normes sur les gaz d'échappement, l'introduction de catalyseurs pour les poids lourds avec moteur diesel ainsi qu'une réduction des émissions de composés organiques volatils.²¹

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 22.02.1994
SERGE TERRIBILINI

A l'occasion du délai fixé par l'OPair (1er mars 1994) pour remplir les objectifs de la politique de protection de l'air, R. Dreifuss a dressé un **bilan de huit ans de lutte** dans ce domaine. La conseillère fédérale a reconnu que, même si la pollution reculait, les buts de l'ordonnance n'ont pu être atteints. La plus grande efficacité a été obtenue avec le SO₂ pour lequel les valeurs-limites sont respectées presque partout. En revanche, les émissions de NO_x et de composés organiques volatils, même en diminution, restent beaucoup trop élevées. Ces deux éléments sont responsables des concentrations d'ozone de basse altitude (smog estival) dont les dépassements de valeurs-limites restent fréquents et importants. R. Dreifuss a affirmé que les efforts devaient être poursuivis par la Confédération et les cantons, notamment par la mise en oeuvre de la révision de la loi sur la protection sur l'environnement et des plans de mesures ainsi que par l'introduction de la taxe sur le CO₂.²²

MOTION

DATUM: 18.03.1994
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil national a transmis comme postulat une motion Gonseth (pe, BL) qui demande au gouvernement de réactualiser sa **stratégie de protection de l'air**, en particulier en établissant des objectifs, des mesures et un calendrier concrets et en prenant en compte les sources d'émissions mobiles.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.06.1994
SERGE TERRIBILINI

Avec 25 Etats et l'UE, la Suisse a signé un protocole additionnel à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans le but de **réduire les émissions de soufre**. La Suisse s'est engagée à ramener d'ici l'an 2000 ses émissions à 52% de leur niveau de 1980. Considérant qu'elle répond déjà à ces exigences, le WWF a demandé qu'elle aille plus loin en la matière. Selon l'organisation écologiste, cet objectif pourrait être atteint par l'introduction d'une taxe sur l'huile de chauffage extralégère et sur le CO₂.²⁴

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 27.10.1994
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a pris position sur le **troisième paquet de propositions** formulées par les cantons dans le cadre de leurs plans de mesures. Ayant pour but de remplir les objectifs de la politique de protection de l'air, celles-ci correspondent pour l'essentiel à des dispositions déjà prises ou prévues au niveau fédéral: taxe sur le CO₂, taxe sur les composés organiques volatils, taxe sur les poids lourds en fonction des prestations, renforcement des prescriptions sur les gaz d'échappement des voitures de tourisme ou soutien aux transports publics.²⁵

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 20.01.1996
LIONEL EPERON

En début d'année, l'OFEFP a publié un nouveau **rapport sur le niveau des émissions polluantes** rejetées dans l'atmosphère consécutivement à l'activité humaine. Couvrant la période comprise entre 1900 et 2010, ce document dresse un bilan partiellement satisfaisant des mesures prises jusqu'ici dans le cadre de la politique de protection de l'air, puisque les quantités de la plupart des 17 composés chimiques passés sous revue ont été ramenées à des seuils inférieurs à ceux de 1950. L'observation des valeurs concernant les composés organiques volatils (COV), l'oxyde d'azote (NOx) et le CO₂ a néanmoins conduit les responsables de l'OFEFP à relativiser ces résultats de prime abord très positifs: bien qu'ayant amorcé une baisse, le niveau des émissions de NOx et de COV - dont les sources principales sont respectivement le trafic routier et l'industrie - se situe en effet toujours largement au-dessus de l'objectif fixé en 1986 qui vise à abaisser leurs quantités au niveau de 1960. Sur la base des données fournies par cette nouvelle étude, l'OFEFP s'est prononcé en faveur de la mise sur pied de mesures supplémentaires de lutte contre l'oxyde d'azote, les composés organiques volatils, le CO₂ ainsi que la dioxine, le furane et l'ammoniac.²⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 10.05.1996
LIONEL EPERON

Conformément à ce qui avait été annoncé en 1995, les autorités fédérales ont réitéré, d'un commun accord avec la majorité des cantons, leur intention de lancer une **campagne de sensibilisation contre la pollution de l'air** d'un genre nouveau. Portant sur la période 1997/1999, cette action devrait en effet consacrer l'instauration d'un instrument incitatif baptisé «Dollair» qui récompensera les personnes et entreprises au comportement particulièrement respectueux en matière de protection de l'air. Il est prévu que la Confédération prenne à sa charge la moitié des CHF 12 millions que coûtera cette campagne.²⁷

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 12.11.1996
LIONEL EPERON

Prenant notamment appui sur les études Sapaldia et Scarpol récemment réalisées, la Commission fédérale de l'hygiène de l'air a revendiqué l'introduction de valeurs-limites plus sévères concernant les **particules polluantes** en suspension dans l'atmosphère. En premier lieu provoquées par le trafic routier, les systèmes de chauffage et les installations industrielles, ces poussières fines sont à l'origine de difficultés respiratoires et d'atteintes au système pulmonaire pouvant mettre en danger la santé. En conséquence, la Commission de l'hygiène de l'air a proposé qu'une limite de 20 microgrammes par m³ en valeur moyenne annuelle soit adoptée à l'égard des poussières dont le diamètre est inférieur à 10 microns (PM10) contre les 70 microgrammes actuellement fixés dans l'OPair.²⁸

ANDERES
DATUM: 15.05.1997
LIONEL EPERON

En collaboration avec l'industrie chimique bâloise, l'OFEFP a mené un projet pilote en vue de l'établissement éventuel d'un **registre national des émissions polluantes**. A cette fin, les émissions et les quantités de déchets résultant de la transformation de cinq substances polluantes ont été mesurées dans 17 usines chimiques. Mentionnés dans l'Agenda 21 de la Conférence de Rio, ces registres offrent un panorama des charges polluantes dans l'espace et le temps et permettent en outre de directement mesurer les réductions d'émissions ou de quantités de déchets qui peuvent éventuellement advenir. Au terme du projet, les représentants de l'industrie chimique n'ont pas rejeté a priori l'établissement d'un tel document à l'échelon national. Ils ont néanmoins redouté que celui-ci soit suivi par des prescriptions étatiques supplémentaires en matière de protection de l'environnement.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.06.1998
LAURE DUPRAZ

Le conseiller fédéral Leuenberger a signé au nom de la Suisse deux protocoles sur la protection de l'air, lors de la **quatrième Conférence paneuropéenne des ministres de l'environnement** à Aarhus (DK). Les deux protocoles de la Convention CEE-ONU concernent la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Les pays signataires se sont engagés à réduire significativement leurs émissions de métaux lourds (cadmium, mercure et plomb) et de polluants organiques persistants, tels que certains pesticides et les dioxines. Le protocole sur les polluants organiques persistants (POP) demande de mettre fin à la production et à l'utilisation de plusieurs substances chimiques toxiques. Il limite aussi les émissions de produits dangereux de combustion comme les dioxines ou les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Le protocole sur les métaux lourds réclame une diminution des émissions de plomb, de cadmium et de mercure, notamment en limitant les émissions des sources industrielles. Selon le DETEC, les engagements pris par la Suisse sont en grande partie déjà réalisés par les

ordonnances sur les substances dangereuses pour l'environnement et sur la protection de l'air.³⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.12.2009
DIANE PORCELLANA

En décembre 2009, la Suisse a adopté les **amendements du Protocole 1998 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance**, de 1979, **relatif aux polluants organiques persistants**. Le protocole a été révisé afin de l'adapter à l'état actuel de la science et de la technique. Quatre décisions ont été prises (2009/1; 2009/2; 2009/3 et 2009/4). Elles concernent l'inscription de nouveaux produits chimiques industriels ou pesticides dans la liste des polluants organiques persistants; l'actualisation des interdictions de production, de l'utilisation, des restrictions applicables et des valeurs limites d'émission; la flexibilité des délais d'application de certaines émissions et techniques pour les nouvelles parties adhérant au protocole. Les décisions 2009/1 et 2009/2 modifiant le texte du protocole et ses annexes (I, II, III, IV et VIII) demandaient une ratification. Comme partie, la Suisse s'est engagée, par principe, à limiter et à réduire davantage les émissions de polluants organiques persistants. La qualité de l'air devrait être améliorée, engendrant un impact positif sur la santé de la population et de l'environnement. Grâce aux révisions de l'OPair et de l'ORRChim en 2015, le droit matériel de l'environnement suisse est déjà en adéquation avec les exigences du protocole modifié. L'Assemblée fédérale doit encore avaliser les modifications apportées au protocole. L'arrêté fédéral est sujet au référendum.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.10.2016
MARLÈNE GERBER

Im Jahr 2012 hatte die UNO-Wirtschaftskommission für Europa das **Protokoll zum Übereinkommen über grenzüberschreitende Luftverunreinigung betreffend Schwermetalle** dem Stand der Technik angeglichen. Für die Schweiz, welche das Protokoll mit dem Ziel der Verringerung der Schwermetall-Emissionen im Jahr 2000 ratifiziert hatte, galt es nun, diese Änderungen zu genehmigen. Im Oktober 2016 präsentierte der Bundesrat diesbezüglich eine Botschaft, worin er festhielt, dass die mit der Protokolländerung einhergehende Verschärfung der Schwermetall-Grenzwerte keine Anpassungen der schweizerischen Rechtsgrundlage erfordere. Durch die im vergangenen Jahr erfolgte Revision der Luftreinhalte- und der Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung seien die Emissionsgrenzwerte verschiedenster Anlagen – darunter etwa Kehrriech- und Sonderabfallverbrennungsanlagen oder Elektrostahlwerke – bereits angepasst worden.³²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.06.2017
DIANE PORCELLANA

En janvier 2017, la CEATE-CE approuvait à l'unanimité la **ratification des modifications apportées au Protocole de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds**. Le Conseil des Etats, par 40 voix, adhérait au projet du Conseil fédéral. Le Conseil national, avec 174 voix, confirmait la position prise par la chambre des cantons lors du vote d'ensemble. La CEATE-CN n'avait pas formulé de remarques au sujet de l'arrêté et le soutenait à l'unanimité. L'arrêté a été adopté au vote final au Conseil des Etats avec 44 voix, au Conseil national par 193 voix contre 2 et 1 abstention. La Suisse s'engage ainsi à réduire davantage ses émissions de métaux lourds et de poussières fines dans l'air.³³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.03.2018
DIANE PORCELLANA

Par 19 voix contre 2, la CEATE-CN a approuvé les **amendements du Protocole relatif aux polluants organiques persistants**. Les modifications apportées visent à réduire la pollution atmosphérique, en limitant davantage les émissions de polluants organiques persistants. Durant le débat au Conseil national, Eric Nussbaumer (ps, BL) interpelle la conseillère fédérale Doris Leuthard afin qu'elle confirme que le traité est un exemple de reprise dynamique du droit international sous respect du choix du Parlement et de la démocratie directe. Elle acquiesce et rappelle que les lois étrangères ne sont pas adoptées automatiquement. Au vote d'ensemble, l'arrêté fédéral est **adopté au Conseil national** par 150 voix. Huit parlementaires du groupe UDC s'y sont opposés. Le Conseil des Etats, à son tour, va devoir statuer.³⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2018
DIANE PORCELLANA

Le Conseil des Etats adhère par 41 voix au projet d'**amendements du Protocole relatif aux polluants organiques persistants**. En vote final, le Conseil national adopte l'arrêté par 195 voix contre 1 et 2 abstentions, le Conseil des Etats par 44 voix. Ainsi, le Parlement donne son aval pour limiter et réduire davantage les émissions de polluants organiques persistants. L'arrêté fédéral portant l'approbation des modifications du Protocole est sujet à référendum.³⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.05.2019
DIANE PORCELLANA

Ulrich Giezendanner (udc, AG) demande la **reprise des normes européennes en matière d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement** concernant les moteurs à combustion. En raison des différences de valeurs, les acheteurs suisses de moteurs à combustion paient des prix plus élevés que leurs voisins européens. La CEATE-CN propose, par 13 voix contre 11, de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire. L'harmonisation des valeurs suisses avec celles appliquées en Europe serait déjà atteinte. Le Conseil national est donc appelé à statuer.³⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.06.2019
DIANE PORCELLANA

L'initiative parlementaire pour la **reprise des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement** a été retirée. Lors de l'examen préalable, la CEATE-CN avait souligné qu'il y avait déjà eu un alignement entre les valeurs suisses et celles de l'UE.³⁷

Allgemeiner Umweltschutz

BERICHT
DATUM: 07.10.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Zehn Jahre nach Verabschiedung des Umweltschutzgesetzes zog das BUWAL **Bilanz über den Erfolg der verschiedenen Massnahmen in den einzelnen Umweltbereichen**. In der Luftreinhaltung wurde eine Reduktion der Schwefeldioxide (SO₂) um ca. 56% festgestellt, die Emissionen von Stickoxid und Kohlenwasserstoff konnten zwar auch gesenkt werden, erreichten aber die gesteckten Ziele noch nicht. Als Erfolg bezeichnete das BUWAL auch die Verminderung der Siedlungsabfälle mittels neuer Abfallbewirtschaftungskonzepte sowie die Anwendung der Umweltverträglichkeitsprüfung (UVP). In den Bereichen Boden- und Lärmschutz wurden bisher die nötigen Erhebungen in Form eines nationalen Beobachtungsnetzes resp. von Katastern durchgeführt, was die Grundlagen für die Erarbeitung von weiteren Massnahmen bildete.³⁸

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 30.12.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Insgesamt verbesserte sich im Berichtsjahr die Umweltqualität in der Schweiz geringfügig; einerseits bewirkte die anhaltende wirtschaftliche Rezession einen geringeren Gesamtenergieverbrauch und damit einen rückläufigen Schadstoffausstoss gegenüber dem Vorjahr; andererseits nahm die Mobilität in bezug auf die gefährdeten Strassenkilometer, zwar verlangsamt, weiter zu, was die **Fortschritte in der Verbesserung der Luftqualität** vor allem bezüglich des CO₂-Ausstosses relativierte.³⁹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 20.05.1994
SERGE TERRIBILINI

Faisant suite à un premier document publié en 1991, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) a présenté un «**rapport sur l'état de l'environnement 1993**». Ce document présente la situation actuelle et les stratégies d'avenir. S'il indique que, grâce à la législation environnementale, de nombreux succès ont été obtenus, il met en lumière les importantes lacunes qui subsistent (pollution atmosphérique, exposition au bruit, déchets non traités, disparition d'espèces de flore et de faune, etc.). Pour remédier à ces problèmes, les auteurs estiment que les outils utilisés jusque-là, soit l'imposition autoritaire de valeurs-limites ou d'obligations de toutes sortes, ne sont plus appropriés. Il s'agirait ainsi, pour les prochaines années, de réorienter la politique environnementale vers des instruments conformes à l'économie de marché, c'est-à-dire des **taxes incitatives** afin de favoriser tant une utilisation rationnelle de certains produits qu'une dépollution à la source et une introduction de procédés de fabrication respectueux de la nature.⁴⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.12.1998
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a annoncé qu'il retardait d'une année l'introduction de la **taxe sur les composés organiques volatils (COV)**, qui devait en principe être introduite au début de l'année 1999. L'exécutif a estimé que les conditions devaient être améliorées afin de pouvoir mettre en place la taxe sans trop de heurts. En effet, les associations économiques, qui avaient sollicité ce délai, ont jugé que le temps d'adaptation était trop court pour les industries. Néanmoins, l'exécutif a décidé que la taxe serait portée, dès son entrée en vigueur, à deux francs par kilo de solvant ou de peinture, alors qu'elle ne devait être que de un franc à l'origine. Les recettes issues de la taxe seront intégralement redistribuées à la population. En outre, certaines entreprises auront la possibilité d'être exemptées de la taxe, si elles traitent une partie de leurs COV. ⁴¹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 21.09.2018
DIANE PORCELLANA

Quatre ordonnances dans le domaine environnemental ont subi des modifications et ont reçu l'approbation du Conseil fédéral. Suite à la modification de l'ordonnance sur les déchets (OLED), les cendres de grille et de foyer, et les cendres des filtres et les cendres volantes issues du traitement thermique du bois de chauffage pourront être déposées dans les décharges prévues pour les résidus d'incinération et pour les déchets contenant des substances organiques. S'agissant de la modification de l'ordonnance sur le CO₂, le calcul des réductions d'émission liées à des projets de réseaux de chauffage à distance et au gaz de décharge devra se baser sur des méthodes standardisées. Certaines dispositions pour les projets de compensation menés en Suisse sont maintenant contraignantes. Pour la prévention des accidents majeurs, l'obligation de coordination, prévue dans l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM), est étendue aux zones à bâtir existantes. Finalement, la disposition concernant la compétence de la Confédération pour l'éligibilité pour un emploi supérieur dans un service forestier et pour le certificat d'éligibilité a été supprimée dans l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Lors de la procédure de consultation, les projets de modification relatifs à l'ordonnance sur le CO₂ et à l'OPAM ont globalement obtenu un large soutien. Pour l'OLED, les positions ont été plus partagées. Les modifications entreront en vigueur le 1er novembre 2018. ⁴²

Klimapolitik

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 05.01.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die in den beiden Basler Halbkantonen eingeführten marktwirtschaftlichen Instrumente im Umweltschutz in Form von **handelbaren Emissionsgutscheinen** für die Unterschreitung der Grenzwerte der LRV blieben ohne Erfolg, da die Rahmenbedingungen unangepasst waren. Gemäss einer wissenschaftlichen Studie trugen sowohl die sich verändernden eidgenössischen Grenzwerte in Form von Rechtsunsicherheit als auch der Ausschluss der Kleinemittenten vom Gutscheinhandel zum Misserfolg bei. ⁴³

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 01.05.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Bundesrat hat die **Abgasvorschriften für schwere Motorfahrzeuge** den ab Oktober des Berichtsjahres geltenden Normen der EU angepasst. Insbesondere wollte die Regierung damit eine Übereinstimmung des zulässigen Russpartikelausstosses erreichen. Im Bereich der Abgasnormen für Personenwagen äusserte der Bundesrat die Absicht, Verschärfungen nur im Gleichschritt mit der EU zu verwirklichen. ⁴⁴

POSTULAT
DATUM: 08.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Les députés ont transmis au gouvernement, par 114 voix contre 55, un postulat Zemp (pdc, AG) le chargeant d'étudier l'opportunité d'**intégrer la question des émissions polluantes dans les principes de la gouvernance d'entreprise**. Le Conseil fédéral a accueilli positivement ce mandat, soulignant notamment la pertinence d'examiner dans quelle mesure la responsabilité d'entreprise, en tant qu'initiative privée, peut contribuer à la réalisation des objectifs de la politique climatique nationale. Toujours avec l'assentiment du gouvernement, la chambre basse a en outre adopté tacitement un postulat Rennwald (ps, JU) en faveur de la **valorisation des technologies de lutte contre le réchauffement climatique** dans le cadre des mesures de relance de l'économie suisse (Po. Rennwald; 08.4005). ⁴⁵

BERICHT
DATUM: 08.10.2018
DIANE PORCELLANA

Le groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) a présenté son **rapport sur les effets d'un réchauffement mondial de 1.5 degré par rapport à l'ère préindustrielle**, mandaté par la Convention des Nations Unies sur le réchauffement climatique. Selon le rapport, la neutralité carbone doit être trouvée d'ici 2050. A l'avenir, la capture et le stockage de CO2 devront compenser les émissions de CO2 découlant de l'activité humaine.

Suite à ce rapport, le Conseil fédéral a demandé à son administration d'évaluer la nécessité de réviser son objectif de réduction des émissions pour 2050. D'ici 2020, la Suisse entend réduire ses émissions de 20% et de 50% entre 2021-2030. Les objectifs annoncés par les différents Etats, dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris, ne pourront pas limiter le réchauffement au-dessous de 1.5 degré. Les prochains objectifs devront être plus ambitieux.⁴⁶

POSTULAT
DATUM: 22.03.2019
DIANE PORCELLANA

Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) demande au Conseil fédéral un rapport sur **le potentiel, les bénéfices et les risques liés aux émissions négatives de CO2 pour les futures politiques climatiques de la Suisse**. D'après les différents scénarios élaborés par le GIEC pour maintenir le réchauffement climatique à 1.5 degré, il faudra recourir à des solutions permettant de capturer, de stocker ou d'utiliser le CO2 émis ou encore à émettre dans l'atmosphère. Pour la parlementaire, la Suisse doit alors se préparer aux défis techniques et financiers associés aux émissions négatives.

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat. Il faut, en parallèle des mesures de réduction des émissions, exploiter des technologies d'émission négative (NETs) pour absorber et stocker dans des puits naturels et/ou artificiels durablement le CO2 dans l'atmosphère. Le Conseil national adopte le postulat.⁴⁷

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 03.07.2019
DIANE PORCELLANA

En lien avec la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a défini les grandes lignes des **nouvelles mesures sur le climat pour l'Administration fédérale**. Pour les déplacements en avion, la taille des délégations devra être réduite et il faudra notamment prioriser la classe économique à la classe affaires. Davantage de véhicules de la Confédération devront présenter une bonne efficacité énergétique. S'agissant des bâtiments, des stations de recharge, alimentées par des sources d'énergie renouvelables, pour des véhicules électriques seront installées. Plusieurs départements et offices devront présenter des concepts pour leur mise en œuvre au Conseil fédéral. D'ici 2030, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Administration fédérale devra atteindre 50% par rapport à 2006; 35% par rapport à 2001 pour le DDPS. Le reste des émissions devra être compensé par des certificats de réduction des émissions à l'étranger.⁴⁸

Abfälle

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.02.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Bundesrat hat einer **Vereinbarung mit Deutschland**, welche die gegenseitige Kontrolle des Exports und Imports von Sonderabfällen garantiert, zugestimmt. Das Abkommen drängte sich als Zwischenlösung auf, weil Deutschland die sogenannte «Basler Konvention» aus dem Jahre 1989 noch nicht ratifiziert hat. Die Schweiz wird insbesondere in bezug auf den Export von schwermetallhaltigem Filterstaub aus Kehrlichtverbrennungsanlagen, welcher in deutschen stillgelegten Salzbergwerken eingelagert wird, auf das Abkommen angewiesen sein.⁴⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.06.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Revisionsentwurf des USG schlägt **vier Strategien zu einer effizienten Abfallbewirtschaftung** vor. Die Vermeidung von Abfällen an der Quelle sollte prioritär sein. An zweiter und dritter Stelle verlangt der Entwurf die Verminderung von Schadstoffen bei der Güterproduktion sowie die Verminderung der Gesamtabfallmenge durch Verwertung und Recycling. Schliesslich forderte die Vorlage auch eine umweltverträgliche Behandlung und Lagerung des Abfalls in der Schweiz.⁵⁰

BERICHT

DATUM: 02.10.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die **Einführung der Kehrichtsackgebühr** in der Stadt Zürich liess wie zuvor bereits in anderen Städten schon nach kurzer Zeit die in den Kehrichtverbrennungsanlagen zu entsorgende Abfallmenge beträchtlich sinken. Dieselbe Erfahrung machten auch die Gemeinden der Region Moutier (BE), welche als erste in der französischsprachigen Schweiz die Sackgebühr einführten. Freiburg folgte dem Exempel im Herbst als erste grössere Stadt der Romandie. Im übrigen führte der Rückgang resp. die Stabilisierung der Abfallmenge zu einer Neuorientierung der Kantone, welche Kehrichtverbrennungsanlagen planten, um zukünftige Überkapazitäten zu vermeiden.⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.03.1994
SERGE TERRIBILINI

Les pays signataires de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux se sont réunis en mars à Genève. Ils ont notamment accepté une proposition danoise, soutenue par la Suisse, d'étendre le champ du traité par une **interdiction complète des exportations de déchets toxiques** des pays de l'OCDE vers le tiers-monde. Cette mesure est immédiate pour les déchets destinés à être entreposés dans des décharges et sera totale d'ici le 1er janvier 1998 pour les déchets nécessitant d'être retraités.⁵²

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 05.07.1995
LIONEL EPERON

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a estimé que parmi les 50'000 décharges et sites industriels ou commerciaux potentiellement contaminés par des substances polluantes, 3'000 à 4'000 d'entre eux doivent faire l'objet d'un **assainissement**. Les chiffres de l'OFEFP ont ainsi été revus à la hausse, puisqu'en 1991 une première enquête auprès des cantons avait conclu à la nécessité de n'assainir environ que 2'000 des 40'000 sites potentiellement pollués alors répertoriés. Selon les expériences faites durant la dernière décennie, l'OFEFP a chiffré à environ CHF 160 millions par année pendant trente ans (soit près de cinq milliards au total) la somme nécessaire à l'assainissement de ces 3'000 à 4'000 sites contaminés.⁵³

BERICHT

DATUM: 10.01.1997
LIONEL EPERON

Sur la base d'une enquête menée auprès de 27 usines d'incinération (UIOM) et de 12 décharges, le préposé à la **surveillance des prix**, Werner Marti, est parvenu à la conclusion que les coûts pratiqués par les exploitants de ces installations sont souvent excessifs et que des baisses de tarif pourraient dès lors être possibles. Dénonçant le manque de réflexions économiques dans la gestion des UIOM et des décharges, Monsieur Prix a également mis en cause l'occupation insuffisante des usines d'incinération qui, selon ses dires, présentaient des surcapacités de quelque 400'000 tonnes en 1994. Soumises à leur tour à un examen serré, les taxes poubelles prélevées dans les communes alémaniques n'ont pas non plus échappé aux critiques de W. Marti qui a estimé que leur calcul était souvent basé sur des hypothèses irréalistes aboutissant également à des prix trop élevés. Mettant en cause l'attitude des autorités politiques - parfois davantage motivées par la constitution de réserves financières que par le souci de couvrir le coût réel de l'élimination des déchets -, W. Marti a vu dans cette pratique une infraction évidente au principe du pollueur-payeur. Ces diverses allégations ont été rejetées tant par l'Association suisse des chefs d'exploitation de traitement des déchets que par l'OFEFP, ce dernier déclarant que Monsieur Prix avait surévalué d'environ 150'000 tonnes les surcapacités des incinérateurs d'ordures.⁵⁴

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDEBSCHLUSS**

DATUM: 18.03.1997
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis une recommandation Maissen (pdc, GR) priant le gouvernement de veiller à ce que dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD), les **matériaux d'excavation et les déblais** non pollués qui ne peuvent être valorisés puissent être stockés dans des "décharges pour matériaux d'excavation" ou des «décharges pour matériaux d'excavation et déblais non pollués».⁵⁵

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDEBSCHLUSS**

DATUM: 06.04.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Pour financer l'assainissement des sites contaminés, le Conseil fédéral a décidé de **prélever une taxe sur le stockage définitif des déchets en Suisse et sur leur exportation**. Il a fixé au 1er janvier 2001 l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la taxe. Celle-ci visait à accélérer la réfection d'anciennes décharges ou d'aires industrielles dont la pollution constituait une menace pour la population et l'environnement. Le montant de la taxe atteindra au maximum 20% des coûts de stockage et variera selon le type de décharge. Elle sera de 15 francs par tonne pour les décharges contrôlées pour résidus stabilisés, de 20 francs par tonne pour les décharges contrôlées bioactives et

de 50 francs pour les exportations en vue d'un stockage dans des décharges souterraines. Les décharges contrôlées pour matériaux inertes et déchets de chantier ne seront pas soumises à la taxe, car l'OFEFP considèrerait que le contrôle serait trop difficile et les frais administratifs disproportionnés. Ainsi la principale critique exprimée par les cantons et les milieux économiques consultés a été prise en compte. Selon l'OFEFP, l'assainissement d'un site contaminé coûte généralement plusieurs centaines de milliers de francs voir jusqu'à 100 millions de francs dans certains cas. Ces frais doivent être pris en charge par le responsable de la pollution. S'il est inconnu ou insolvable, la facture revient au canton. Dans de tels cas et pour l'assainissement de déchets ménagers, la Confédération prend en charge 40% des coûts, soit environ 30 millions de francs par an.⁵⁶

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 06.01.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Depuis le 1er janvier 2003, **l'élimination des frigos et autres congélateurs a été rendue gratuite** au niveau suisse. La vignette a été remplacée par une taxe anticipée à l'achat de l'appareil au sein de l'ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA). Plusieurs cités de l'Union des villes suisses, ainsi que des organisations de consommateurs, s'étaient engagées pour la suppression de cette vignette de 75 francs.⁵⁷

MOTION
DATUM: 25.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a adopté tacitement une motion Baumann (udc, TG) visant à **autoriser le contrôle des déchets spéciaux par l'entreprise d'élimination sur le site de l'entreprise remettante** lorsque les conditions de sécurité le permettent. Favorable à cet assouplissement des dispositions de l'OMoD, le Conseil fédéral a toutefois relevé qu'il ne peut s'appliquer qu'aux mouvements sur le territoire national, dans la mesure où les réglementations internationales excluent formellement ce type de contrôles.⁵⁸

MOTION
DATUM: 30.11.2010
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a adopté tacitement la motion Baumann (udc, TG) visant à préciser l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) de sorte à autoriser la **prise en charge définitive** des déchets spéciaux par les entreprises de valorisation sur le site de l'entreprise remettante.⁵⁹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 18.12.2013
MARLENE GERBER

Im Auftrag einer 2010 überwiesenen Motion von alt-Nationalrat Baumann (svp, TG) verabschiedete der Bundesrat Ende Jahr eine Revision der **Verordnung über den Verkehr mit Abfällen (VeVA)**. Mit diesen Anpassungen wird es für Betriebe möglich, ihre Sonderabfälle am Standort des Betriebs selber kontrollieren zu lassen und übergeben zu können. Darüber hinaus müssen Exporteure von Abfall beim BAFU zukünftig eine Sicherstellung der Entsorgungskosten erbringen. Die bei einer Anhörung erfolgten Stellungnahmen zum mit weiteren, kleineren Anpassungen versehenen Entwurf fielen grundsätzlich positiv aus, worauf die Regierung beschloss, den neuen Text unverändert auf den 1. Mai 2014 in Kraft zu setzen.⁶⁰

POSTULAT
DATUM: 05.03.2019
DIANE PORCELLANA

L'intervention déposée par Martina Munz (ps, SH) vise à **établir les sources, les voies de dispersions dans l'environnement, les effets sur l'environnement et la santé des déchets plastiques**. Pour lutter contre cette pollution, elle charge également le Conseil fédéral d'étudier l'opportunité d'instaurer un plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement. Des mesures ponctuelles ont déjà été prises par le Parlement, notamment en ce qui concerne les microplastiques ou la lutte contre l'abandon de déchets. Mais à ce jour, aucune étude n'a examiné l'importance des différentes sources de pollutions et leurs impacts. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat et de répondre, dans le même rapport, aux questions du postulat Thorens Goumaz (18.3196). Le Conseil national accepte le postulat par 128 voix contre 57 et 4 abstentions.⁶¹

Depuis 2013, l'OFEV récolte des données sur les **quantités de nourriture perdue dans le secteur agricole et au sein des ménages suisses**. Environ 90% des 225'000 tonnes de déchets alimentaires générés chaque année par l'agriculture pourraient être évités, tout comme une demi-tonne pour les ménages. Dans le cadre de l'Agenda 2030, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié son volume de déchets alimentaires par habitant. Au printemps 2019, le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'élaborer un plan d'action contre le gaspillage alimentaire. Les données collectées par l'OFEV serviront à l'élaboration de solutions visant à réduire le gaspillage alimentaire.⁶²

Plus de 5'000 tonnes de plastique se retrouvent annuellement dans l'environnement, d'après la première étude sur l'ampleur de la pollution plastique en Suisse. La pollution par le plastique est 40 fois plus conséquente sur et dans les sols que dans les eaux. Pour arriver à ces résultats, les chercheurs mandatés par l'OFEV ont suivi le parcours de sept principales matières plastiques depuis leur production jusqu'à leur élimination en passant par leur utilisation. Ainsi, 0.7 pour cent de la quantité totale de ces plastiques, consommés en Suisse tous les ans, se disperse dans l'environnement. L'OFEV souligne qu'il faudrait intégrer l'abrasion des pneus, source de microplastique, pour avoir un aperçu complet de la charge environnementale du plastique. Toutefois, cette étude permet de cibler les domaines de recherche et d'action pour améliorer la lutte contre cette pollution.⁶³

Sozialpolitik

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

Gesundheitspolitik

Eine vom Institut für Sozial- und Präventivmedizin der Universität Basel durchgeführte Studie in der Schweiz, in Frankreich und Österreich belegte, dass **rund 6% der Todesfälle** in diesen Ländern auf die **Luftverschmutzung** durch atmosphärische Schadstoffe zurückzuführen sind, wobei die Hälfte auf den motorisierten Strassenverkehr entfällt. Die Forschungsarbeit war Teil eines Auftrags der europäischen Abteilung der Weltgesundheitsorganisation WHO, die damit eine neue Verkehrspolitik in Europa initiieren möchte.⁶⁴

- 1) Blick, 21.2.92; presse des 22.2. et 24.6.92; LM et Express, 25.3.92; SGT, 25.6. et 26.6.92; NZZ, 29.8.92.
- 2) BO CN, 2009, p. 1286.
- 3) 24 Heures, 16.3.91; NZZ et TW, 23.5.91; Bund, 23.8.91; Presse du 22.11.91.
- 4) 24h et CdT, 16.11.00; NF, 28.11.00.
- 5) BO CN, 2010, p. 234 s.
- 6) Bericht des Bundesrates vom 21.6.17
- 7) Po. 08.3017
- 8) BO CN, 2010, p. 234 s.
- 9) Medienmitteilung VBS vom 23.6.17; Rapport du DDPS du 24.5.17; LMD, NZZ, 24.6.17
- 10) Communiqué de presse OFEV du 11.4.18; Rapport explicatif de l'OFEV du 11.4.18; Rapport sur les résultats de la consultation du 11.4.18
- 11) Communiqué de presse OFEV du 2.4.19
- 12) BO CE, 2019, p.468s; BO CN,2018, p.2096s; Communiqué de presse CEATE-CE du 3.4.19; Communiqué de presse CEATE-CN du 21.8.18
- 13) Communiqué de presse CEATE-CN du 27.8.19
- 14) Rapport de la CEATE-CN du 27.8.19
- 15) BO CN, 2019,p.1513
- 16) AB NR, 2019, S. 2247 ff.; AZ, NZZ, 13.12.19
- 17) LNN, 16.8.90; Presse du 15.8.90
- 18) BZ, 1.8.90; LNN, 9.1.90; TA, 23.2., 1.3. et 30.6.90; BaZ, 29.8.90; NZZ, 30.8.90; Suisse, 19.5.90; SN, 3.8.90; TW, 20.6.90; CdT, 28.9. et 29.9.90; AT, 28.9.90
- 19) BaZ, 25.4.90; NZZ, 25.4., 20.8. et 8.10.90; Bund, 16.8.90; SZ, 31.8.90
- 20) Presse du 27.9.90; Ww, 11.10.90; BaZ, 27.10.90; SGT, 18.12.90; Bulletin de l'OFEV, 1990, n° 4
- 21) Presse du 19.2.94
- 22) Presse du 22.2.94
- 23) BO CN, 1994, p. 582
- 24) BZ, 7.6.94; NZZ, 7.6 et 16.6.94; Presse du 14.6.94
- 25) Presse du 27.10.94
- 26) NZZ, 23.1 et 9.2.96; Presse du 20.1.96
- 27) SoZ, 7.4.96; SGT, 10.5.96
- 28) Presse du 12.11.96
- 29) BaZ, 24.4.97; NZZ, 15.5.97
- 30) Presse du 25.6.98
- 31) FF, 2017, p.7107ss
- 32) BBl, 2016, S. 8285 ff.
- 33) BO CE, 2017, p. 246; BO CE, 2017,p.542; BO CN, 2017, p.1224; BO CN, 2017, p.736 s.; Communiqué de presse CEATE-CE
- 34) BO CN, 2018, p. 468s; Communiqué de presse CEATE-CN

- 35) BO CE, 2018, p.276; BO CE, 2018, p.589; BO CN, 2018, p.1190s
- 36) Communiqué de presse CEATE-CN du 30.4.19
- 37) BO CN, 2019, p.998
- 38) NZZ, 7.10.93
- 39) BZ, 30.12.93
- 40) Cf. lit. OFEFP; Pesse du 20.5.94
- 41) Bund, 15.12.98
- 42) Communiqué de presse OFEV du 21.9.18; Rapport sur les résultats de la consultation ; TZ, 20.1.18
- 43) LNN und BZ, 5.1.93
- 44) Presse vom 14.1. und 1.5.93
- 45) BO CN, 2009, p. 232 (Rennwald) et 1374 (Zemp).
- 46) Communiqué de presse OFEV du 8.10.18; Rapport Giec du 8.10.18; TA, 8.10.18; AZ, CdT, Lib, NZZ, SGT, 9.10.18; TA, 10.10.18
- 47) BO CN, 2019, p.585
- 48) Communiqué de presse OFEV du 3.7.19; AZ, BaZ, SGT, TG, 4.7.19
- 49) NZZ, 18.2.93; TA, 20.1.93 und BaZ, 25.1.93
- 50) BBl, 1993, 2, S. 1445 ff.; Umweltschutz (BUWAL), 1993, Nr. 3, S. 8 f.
- 51) LZ, 25.8.93; NZZ, 26.8.93; SGT, 1.9.93; BZ, 21.9.93; Ww, 4.3. und 30.9.93; NQ, 2.4.93; BaZ, 2.10.93
- 52) JdG et BaZ, 22.3.94; DAZ, 25.3.94; Presse du 26.3.94
- 53) Presse du 5.7.95
- 54) AZ, 28.4.97; Presse du 10.1.97
- 55) BO CE, 1997, p. 268
- 56) LT, 6.4.00.
- 57) QJ, 6.1.03.
- 58) BO CN, 2009, p. 1803.
- 59) BO CE, 2010, p. 1050. Cf.
- 60) Medienmitteilung BR, UVEK und BAFU vom 18.12.13
- 61) BO CN, 2018, p. 1733; BO CN, 2019, p.49s
- 62) Communiqué de presse OFEV du 29.4.19
- 63) Communiqué de presse OFEV du 12.7.19
- 64) Lib., 29.9.00.